



Arrêté du Maire

Ville de Veauche
Occupation du Domaine Public
Arrêté de police

Objet : Arrêté temporaire, changement de sens de circulation rue de la Verrerie – rue du Foyer des Travailleurs – rue Abbé Durand - 42340 Veauche.

Le Maire de la Commune de VEAUCHE,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales – Articles L 2122-24, L 2212-1, L 2213-1, L 2213-2

Vu ensemble le code de la route 1^{ère} partie et notamment l'Article L 411-1, L 325-1 et suivants, R 325-1 et suivants et R 417-10 relatifs à la réglementation de la circulation, R411-25, R 411-8.

Vu les arrêtés N° 2023/08/338 – N°2023/08/342 – N° 2023/08/343 concernant la fête foraine de la Cité.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la réglementation de la circulation et la sécurité publique

Arrêté

Article 1^{er} : Afin de permettre l'implantation du marché hebdomadaire rue Auguste Cholat et permettre la circulation des riverains :

Le samedi 10 aout 2024 de 5h30 à 14h00

Article 2 : La circulation et le stationnement sont modifiés comme suit :

- Le stationnement est interdit rue Abbé Durand
- La circulation à double sens est momentanément autorisée sur les rues de la Verrerie, du Foyer des Travailleurs et Abbé Durand

Article 3 : La signalisation réglementaire à l'application des présentes décisions est faite par la mise en place de panneaux adéquats par les services techniques de la commune

Article 4 : La Directrice Générale des Services et la Police Municipale sont chargées chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Saint-Galmier
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint-Galmier
- Messieurs les Agents de la Police Municipale

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- certifie que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Fait en Mairie de Veauche,
Le 04/07/2024

Pour le maire, **Gérard DUBOIS**

